

L'Utility Regulatory Authority octroie ses premières licences de production d'électricité

Ebène, jeudi 11 mai 2023 – Une cérémonie de remise de licences a été organisée, le jeudi 11 mai 2023, par l'Utility Regulatory Authority (URA) afin de célébrer les premières licences de fourniture d'électricité octroyées depuis sa mise en place. La cérémonie a eu lieu dans ses locaux à Ebène. Alteo Energy Ltd a obtenu une licence temporaire pour la production d'électricité, tandis que des licences provisoires ont été octroyées à Green Rock Ltd, Green Yellow (Arsenal) et Le Val Village Photovoltaïque Ltd.

Alteo Energy Ltd exploite une centrale biomasse/charbon de 41 MW qui fournit de la vapeur et de l'électricité à ses opérations de fraisage et au réseau électrique national. L'entreprise exporte en moyenne 170 GWh par an au Central Electricity Board (CEB). Plus de la moitié de sa production provient des énergies renouvelables telles que la bagasse et les déchets issus de la canne à sucre. Alteo et le CEB ont conclu un *Power Purchase Agreement* (PPA).

À savoir que Le Val Village Photovoltaïque Ltd et le Rose Belle Sugar Estate Board se sont associés à Corexsolar (International) Ltd pour mettre en place une ferme solaire de 16 MW à Le Val. Cette centrale alimentera le réseau électrique depuis la sous-station du CEB de Rose Belle. Cela renforcera la part des énergies renouvelables (ER) dans le mix énergétique à Maurice.

En outre, Green Yellow (Arsenal) Ltd, de son côté, souhaite accroître la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité du pays grâce à la création d'un parc solaire de 13 MW à Arsenal. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté du gouvernement de promouvoir le développement durable en utilisant les énergies renouvelables pour la production d'électricité. La centrale photovoltaïque proposée sera raccordée au réseau national au niveau de la sous-station de Jin Fei.

Enfin, la société Green Rock Ltd prévoit de construire une centrale solaire photovoltaïque de 11 MW à Petite Retraite, en appui à la stratégie du gouvernement visant à réduire notre dépendance aux hydrocarbures à travers la production d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables. Ce projet permettra de fournir de l'électricité au réseau national à partir de la sous-station d'Amaury.

Dans son discours, le président du conseil d'administration de l'URA, Monsieur Philip Ah-Chuen, a déclaré que : « *la feuille de route 2030 sur les énergies renouvelables (ER) pour le secteur de l'électricité a été revue l'année dernière, suite à la décision du gouvernement de porter à 60 % la part des ER dans le mix énergétique d'ici à 2030. En accord avec les objectifs du gouvernement en matière de transition énergétique verte et le retrait progressif de l'utilisation du charbon dans la production d'électricité d'ici 2030, l'Autorité réitère son engagement à remplir sa mission en ce qui concerne la politique gouvernementale et en garantissant la pérennité et la viabilité des services publics à Maurice* ».

Le CEO/directeur de l'URA, Monsieur Mbulelo Ncetezo, a souligné que la proclamation de l'*Electricity Act 2005* et du *Central Electricity Board (Amendment) Act 2020*, ainsi que la promulgation des règlements correspondants en juin 2022, ont incontestablement facilité la mise en place de l'Autorité. Dans la foulée, elle a lancé sa plateforme d'octroi de licences électronique afin de permettre aux opérateurs existants et futurs de basculer sans heurts dans le nouvel environnement réglementé.

Il a ajouté que l'URA a travaillé en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour permettre aux opérateurs de restructurer leurs activités, de façon à respecter les lois en vigueur. Les opérateurs concernés se sont enregistrés sur la plateforme électronique pour postuler pour des licences temporaires.

« *Une fois la période transitoire écoulée, les opérateurs pourront solliciter des licences permanentes, tandis que les futurs opérateurs devront s'inscrire sur notre plateforme électronique pour solliciter des licences provisoires. Dès que ces entreprises seront prêtes à alimenter le réseau en électricité, elles pourrôny aussi solliciter des licences permanentes* », a expliqué Monsieur Ncetezo.

Le directeur de l'URA a aussi affirmé que son institution est disposée à soutenir toute initiative visant à atteindre les objectifs de Maurice en matière de transition énergétique verte.

– FIN –

A propos de l'URA

L'*Utility Regulatory Authority* (URA) a été officiellement lancée en septembre 2016 avec la nomination du Président et des Commissaires conformément aux dispositions de l'*URA Act 2004*, qui avait été promulguée en novembre 2004 et ensuite modifiée en 2008 et 2016. L'Autorité a pour objectifs d'assurer la durabilité et la viabilité des services publics, de protéger les intérêts des clients et des consommateurs, de promouvoir l'efficacité des opérations et des investissements capitaux, et de favoriser la concurrence pour prévenir d'éventuelles pratiques déloyales et anticoncurrentielles dans le secteur des services publics.

Monsieur Philip Ah-Chuen est le président du Board de l'URA et les Commissaires sont Monsieur Sadatmanund Narain, Monsieur Pratabsing Bacorisen, Madame Jenny Mootealoo, Monsieur Hemant Multra, Madame Geereesha Topsy-Sonoo et Madame Fatwma Abdool Raman-Ahmed.

Monsieur Mbulelo Ncetezo est le directeur de l'Autorité.

Le bureau de l'URA se situe au 8^e étage, Tower A, One Exchange Square, Wall Street, Ebene 72201.

Contact Presse :

Kritina Sungkur

A : 8^e étage, Tower A, One Exchange Square, Wall Street, Ebene 72201

T : (+230) 454 8070/ 454 8079

E : ksungkur@uramauritius.mu ou info@uramauritius.mu

Siteweb : <https://uramauritius.mu/>